AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale et secrétaire-trésorière **de la susdite Municipalité,** qu'il y aura une séance ordinaire du conseil, soit le lundi 5 juillet 2021.

Résumé :

Demande de dérogation mineure afin de permette la construction d'un cabanon de 8 pi par 16 pi sur un terrain actuellement vacant, en attendant la finalisation des divers plans pour la construction d'une résidence.

Selon l'article 9.1 du Règlement de zonage 198-2007;

« Dans tous les cas, il doit y avoir un bâtiment principal sur le lot pour pouvoir implanter un bâtiment secondaire. »

Située au 10, rue Arguin

Donné à Scott, ce 22 juin 2021

_____

Marie-Michèle Benoit
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22 juin 2021

_____

Marie-Michèle Benoit
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière